

Annexe 4

**Tableau récapitulatif
des conditions de prise en charge des soins palliatifs à domicile
Budget Action sanitaire et sociale CPAM de la Haute-Garonne**

Nombre de personnes	Plafond ressources annuelles	Accord maximum	Participation de l'assuré ou ticket modérateur	Montant de prise en charge maximum CPAM	Montant de prise en charge maximum du Ticket Modérateur
1 personne seule*	0€ à 10 020€	3 000 €	0%	2*1500€	2*150€
1 personne seule	10 021 € à 37 500 €	2 700 €	10%	2*1350€	0
1 couple*	0€ à 17412€	3 000 €	0%	2*1500€	2*150€
1 couple	17413€ à 50 000€	2 700 €	10%	2*1350€	0
1 couple +1 personne à charge*	0€ à 21 912€	3 000 €	0%	2*1500€	2*150€
1 couple +1 personne à charge	21 913€ à 54500€	2 700 €	10%	2*1350€	0

Les ressources annuelles sont majorées de 4500€ par an par personne à charge